

# La LIRe: Analyse d'information

# La synthèse du Spelc

#### Rapport IGESR n° 24-25 007 C de mai 2025

# Groupe de besoins en mathématiques et en français au collège

#### Objectif de ce dispositif

La mise en place des groupes de besoins visait à organiser l'ensemble des heures de français et mathématiques en groupes de besoins dès la rentrée 2024 avec trois objectifs principaux :

- Cibler les apprentissages selon le niveau.
- Garantir la maîtrise progressive pour tous.
- Renforcer la confiance des élèves à travers un accompagnement adapté.

### Cadre de l'évaluation

La mission menée conjointement par l'IGESR et la Depp a mobilisé 35 inspecteurs dans 8 académies et 39 collèges typés (Rep / non Rep, ruraux / urbains, Segpa...).

Plus de 2 200 observations ont été réalisées, impliquant 505 élèves, 468 enseignants, 65 personnels de direction, 64 parents.

### **Constats principaux**

- Une grande diversité dans la mise en place selon les types de groupe, le temps hebdomadaire, la co-intervention, les modalités de regroupement...
- Des contraintes organisationnelles importantes induites par l'emploi du temps, le suivi, le recrutement, les remplacements...
- Une difficulté pour les enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques selon les groupes.
- Des effets mitigés sur les élèves : les écarts de compétences entre les élèves n'ont pas été réduits, voire ont parfois augmenté.
- Une meilleure visibilité sur les élèves en grande difficulté, mais trop peu de solutions pour répondre à leurs besoins.
- Une absence d'évolution dans la composition des groupes en cours d'année.

# Recommandations

Le ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche fait plusieurs préconisations :

- Supprimer le caractère systématique des groupes pour toutes les classes.
- Redonner une autonomie aux chefs d'établissement.
- Intégrer les réformes dans une stratégie à long terme.
- Renforcer la formation initiale et continue sur l'hétérogénéité et la difficulté scolaire.

Les chefs d'établissement quant à eux proposent :

- La mise en place d'un contrat d'objectifs en concertation avec les équipes.
- L'élaboration d'une stratégie de réussite de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> formalisée dans un document qui sera présenté en conseil d'administration.